



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

LGV

Question écrite n° 11547

### Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'achèvement de la branche Est de la Ligne à grande vitesse Rhin-Rhône. La branche Est de la LGV Rhin-Rhône constitue une cohérence dans sa réalisation intégrale. Les objectifs de temps de parcours inférieurs à 3h entre Strasbourg et Lyon et de l'ordre de 2h50 entre Bâle et Paris ne peuvent être atteints sans une branche Est complète. La mise en service en décembre 2011 de la première phase de cette branche, a été une véritable réussite puisque près de 5 millions de voyageurs sont à dénombrer en un semestre. Néanmoins, la deuxième phase de la branche (35 km entre Petit-Croix et Mulhouse) est techniquement prête pour le lancement des travaux. Les travaux préparatoires de cette phase ont déjà été financés pour 80 millions d'euros. Le protocole signé le 18 janvier 2012 entre l'ensemble des partenaires du projet prévoyant le bouclage du plan de financement de la deuxième phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône avant la fin du premier semestre 2013 et le démarrage des travaux au plus tard en 2014 semble être remis en cause. C'est pourquoi il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet et plus particulièrement avoir la confirmation par l'État de ses engagements et du caractère prioritaire de la poursuite des travaux d'achèvement de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône ainsi que les délais prévus.

### Texte de la réponse

La première phase de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône, longue de 140 km et reliant Villers-les-Pots (Côte d'Or) à Petit-Croix (territoire de Belfort), a été mise en service le 11 décembre 2011. La seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône a, quant à elle, fait l'objet d'un protocole d'intention de financement, qui a été signé à Paris le 18 janvier 2012, entre l'État et les collectivités intéressées par ce projet. Ce protocole fixe l'objectif de signature de la convention de financement des travaux à la fin du premier semestre 2013, en vue d'un démarrage effectif des travaux de la section Est au plus tard en 2014. Le Gouvernement prend note de l'état d'avancement du projet de LGV Rhin-Rhône, et notamment sa branche Est. Cependant, le Gouvernement tient à rappeler la réflexion générale qu'il mène actuellement sur l'ensemble des projets d'infrastructure annoncés par le Gouvernement précédent. En effet, le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT), présenté à l'automne 2011 par le précédent Gouvernement, comporte un montant évalué à 245 milliards d'euros d'opérations et projets divers dont 88 milliards à la charge de l'Etat - à réaliser sur 25 ans sans préciser ni les priorités, ni les solutions de financement nécessaires à sa réalisation. C'est la raison pour laquelle a été installée, le 17 octobre dernier, une mission parlementaire et technique afin d'établir un diagnostic global sur la pertinence et la faisabilité du projet de SNIT, au vu de la situation actuelle et des perspectives des finances publiques mais également de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien, à la réduction de la fracture territoriale et à la rénovation des réseaux existants. La seconde phase de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône sera examinée, avec la plus grande attention, dans le cadre de cette commission. Dans l'attente des résultats de cette commission, prévus au printemps prochain, le Préfet de la Région Franche-Comté, Préfet coordonnateur du projet de LGV Rhin-Rhône, réunira un comité de

pilotage début 2013. Ce comité de pilotage s'attachera à préciser et partager les éléments qui contribueront à définir l'intérêt de cette seconde phase, en particulier sur le schéma de service qu'elle permettrait.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11547

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 novembre 2012](#), page 6681

**Réponse publiée au JO le :** [15 janvier 2013](#), page 635